



PV de réunion du Conseil Pédagogique de l'Université du 26/11/2012

Le C.P. en question s'inscrit dans la démarche de l'université à travers un suivi permanent et a rassemblé M le Recteur, le Vice Recteur Chargé de la Pédagogie et l'ensemble des Chefs de Département de l'établissement.

M. le Recteur a tenu à remercier tout le staff à la tête de chaque département pour les efforts accomplis. Ses félicitations s'adressent également au Chef de département des Sciences Politiques, en l'occurrence M.KACEM Miloud qui vient de soutenir son Habilitation Universitaire, tout en souhaitant à l'ensemble des collègues enseignants à fournir davantage d'efforts dans la perspective de pouvoir honorer leur parcours doctoral et post-doctoral.

Il a porté à la connaissance des présents qu'une commission biomédicale est installée, présidée par M. CHEHMA Abdelmadjid, qui a la charge de préparer le dossier relatif à l'ouverture de cette spécialité. Les potentialités humaines et matérielles sont des atouts qui peuvent jouer en faveur de cette option.

En abordant le volet étudiants retardataires, des directives ont été données afin d'appliquer scrupuleusement la réglementation mise en vigueur (article 12 de l'arrêté N° 128 du 17 septembre 1998).

Rencontres systématiques doivent ponctuer entre les différents responsables pédagogiques et les étudiants afin de prendre en charge toutes les questions pédagogiques. Stratégie permettant de cerner tous les problèmes soulevés dans les délais. Quant à la tenue des comités pédagogiques (équipe de la matière, équipes de formation, du département), ils doivent obéir à un planning préétabli et régulier. Le tutorat, action réservée aux 1ères années, doit connaître son cours et la prendre très au sérieux ; assister l'étudiant dans sa vie estudiantine (scolaire et sociale) est un impératif lui permettant une intégration facile. Dans le même ordre d'idées, il serait opportun de composer avec les étudiants via le net une fois le site du département est opérationnelle.

Les conseils de discipline, à leur tour, installés en début de l'année universitaire, et doivent agir dans les plus brefs délais lorsqu'ils sont soulevés des cas disciplinaires de premier degré. Les infractions du second degré sont traitées au niveau du rectorat, où il y a lieu d'expédier les rapports le plus rapidement possible. On ne badine pas avec la discipline et prononcer les sanctions qui s'imposent.

Les diplômes établis pour les étudiants ayant achevé leur parcours, des vérifications doivent être faites à différents niveaux (département puis faculté) avant d'atterrir au niveau du rectorat. Il y a lieu de procéder par une authentification de toutes les données (affiliation de l'étudiant, spécialité, date et p.v. de délibération...etc.).

Les nouvelles offres de formation (licence et master) doivent être minutieusement préparées, où il y a il y a lieu de faire régner l'esprit d'équipe et travailler de manière collégiale permettrait de faire aboutir les dossiers soumis à expertise.

Stages de courte durée, en invitant tous les responsables pédagogiques, là où ils sont, sont conviés à saisir cette opportunité et bénéficier de ce type de stages.

L'ordre du jour est épuisé, la réunion fut levée le même jour de la même date à 10 Heures 45 mn Heures.

Le Vice-Recteur Chargé de la Pédagogie
Pr. Abdelhakim SENOUSI

